



Commune d'HOUDAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-045 DU 7 AVRIL 2026

OBJET : VIE MUNICIPALE – DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYISIS

DATE DE CONVOCACTION : 1^{ER} AVRIL 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 28
VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 19 H 00, le Conseil municipal de la Commune d'Houdain, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro en séance publique.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Steven THIRY, Monsieur Jurgen MAHAUT, Madame Bérengère CRESPEL, Monsieur Dylan LAURENT, Madame Marine MAERTEN, Monsieur Olivier CHANRION, Madame Godeleine DICKES, Monsieur Christian JUNGE, Madame Amélie TILLOY, Madame Aurélie SEURON, Monsieur Julien FORGEZ, Madame Angelique PETITJEAN, Monsieur Loïc BRIL, Madame Sylvie LECOCQ, Monsieur Steve LAFARGUE, Monsieur Pierre-Edouard CONFRERE, Madame Sophie RENUCCI, Monsieur Sébastien HAUGHTON, Madame Amélie BRUNDU, Monsieur Laurent NOWACZYK, Madame Mélanie LEFEBVRE, Monsieur Jean-Cyrille LEGRAND, Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Madame Amélie PRZYBYLA, Monsieur Bernard JOLY, Madame Valentine BOURGEOIS, Madame Sonia QUINET, Monsieur Daniel DEWALLE.

Sont absents excusés ayant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :

Madame Isabelle DETRES (à Madame Sylvie LECOCQ).

Soit :

- 28 conseillers présents, 1 conseiller absent ayant donné procuration, soit 29 votants à partir de 19h00 ;

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Madame Sophie RENUCCI secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 29 novembre 2001 créant le SIVOM de la Communauté du Bruaysis,

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 31 Décembre 2025 portant modification des statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis,

Vu l'article 7 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-7 et suivants prévoient qu'un établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Il précise que la commune de Houdain étant membre du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, doit procéder à la désignation de six délégués titulaires et six délégués suppléants afin de la représenter au sein du Comité Syndical.

Il est proposé :

- 1) De ne pas recourir au scrutin secret.
- 2) D'élire un par un chacun de ces délégués.

Le conseil municipal ayant accepté, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret,

Les candidats déclarés sont les suivants :

Pour le poste de délégué titulaire n°1 : THIRY STEVEN
 Pour le poste de délégué titulaire n°2 : MAHAUT JURGEN
 Pour le poste de délégué titulaire n°3 : LAURENT DYLAN
 Pour le poste de délégué titulaire n°4 : MAERTEN MARINE
 Pour le poste de délégué titulaire n°5 : TILLOY AMELIE
 Pour le poste de délégué titulaire n°6 : SEURON AURELIE

Pour le poste de délégué suppléant n°1 : CHANRION OLIVIER
 Pour le poste de délégué suppléant n°2 : JUNGE CHRISTIAN
 Pour le poste de délégué suppléant n°3 : CRESPEL BERENGERE
 Pour le poste de délégué suppléant n°4 : BRIL LOIC
 Pour le poste de délégué suppléant n°5 : FORGEZ JULIEN
 Pour le poste de délégué suppléant n°6 : PETITJEAN ANGELIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré ;
 L'exposé de Monsieur le Maire entendu ;
 Par 24 voix pour, 3 contre et 2 abstentions ;

Article 1 : DESIGNE comme suit les délégués titulaires au comité syndical du SIVOM de la Communauté du Bruaysis :

Délégué titulaire n°1 : THIRY STEVEN (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué titulaire n°2 : MAHAUT JURGEN (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué titulaire n°3 : LAURENT DYLAN (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué titulaire n°4 : MAERTEN MARINE (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué titulaire n°5 : TILLOY AMELIE (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué titulaire n°6 : SEURON AURELIE (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)

Délégué suppléant n°1 : CHANRION OLIVIER (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué suppléant n°2 : JUNGE CHRISTIAN (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué suppléant n°3 : CRESPEL BERENGERE (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué suppléant n°4 : BRIL LOIC (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué suppléant n°5 : FORGEZ JULIEN (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)
 Délégué suppléant n°6 : PETITJEAN ANGELIQUE (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)

Un nouvel élan pour Houdain	Délégué titulaire	1° THIRY STEVEN
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué titulaire	2° MAHAUT JURGEN
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué titulaire	3° LAURENT DYLAN
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué titulaire	4° MAERTEN MARINE
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué titulaire	5° TILLOY AMELIE
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué titulaire	6° SEURON AURELIE
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué suppléant	1° CHANRION OLIVIER
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué suppléant	2° JUNGE CHRISTIAN
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué suppléant	3° CRESPEL BERENGERE
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué suppléant	4° BRIL LOIC
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué suppléant	5° FORGEZ JULIEN
Un nouvel élan pour Houdain	Délégué suppléant	6° PETITJEAN ANGELIQUE

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint Hilaire, CS 62 039, 59014 LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr. Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite du rejet.

Le Maire,

REÇU LE 22 AVR. 2026



Steven THIRY.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thiry", with a long horizontal stroke extending to the right.